

Process d'accès au dispositif ELAN - Cap vers un nouveau projet professionnel

Information sur le dispositif (objectif, programme, inscription) :

<https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents/1-dispositif-elan-cap-vers-un-nouveau-projet-professionnel>

ETAPES / ACCES	ACTEURS			
	AGENT	CLPS	EMPLOYEUR	ANFH
Au préalable, REUNION D'INFORMATION COLLECTIVE (IC) OU UNE INFORMATION INDIVIDUELLE <i>Non facturé</i>	Remplit le formulaire en cliquant sur « ça m'intéresse » via le lien : https://www.clps.net/formatation/elan-cap-vers-un-nouveau-projet-professionnel/ ⇒ Dans la rubrique Votre situation, choisissez : Autre	Prend contact avec l'agent et l'inscrit à une IC ou le renseigne en collectant des éléments nécessaires.		
Si intéressé, ENTRETIEN MOTIVATIONNEL <i>Non facturé</i>		Analyse la demande de l'agent validant la pertinence à intégrer le dispositif.		
Si validation d'intégrer le dispositif, INSCRIPTION VIA SON EMPLOYEUR	Demande l'accord à son employeur.		Si accord, remplit le formulaire d'inscription via le lien : https://www.anfh.fr/bretagne/services-aux-agents/1-dispositif-elan-cap-vers-un-nouveau-projet-professionnel	Arrivée d'une notification de l'inscription Contractualise avec le CLPS
ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT	Définit avec le CLPS le cadrage du parcours modulaire selon ses besoins.	Prend rendez-vous avec l'agent pour fixer la date de l'entretien. Produit et délivre le Programme individuel de formation (PIF).		
PROGRAMME INDIVIDUEL DE FORMATION (PIF)	Le communique à son cadre hiérarchique			

Contacts ANFH :

Laurence Bouet Tél 02 99 35 28 61 – l.bouet@anfh.fr

Sarra Hammami Tél 02.99.35.28.71 – s.hammami@anfh.fr

ANFH Bretagne – 6 cours Raphaël Binet – CS 94332 – 35043 RENNES CEDEX